

24.07.2009 - 13:01 Uhr

A nouveau d'importants dommages dus à la grêle aux bâtiments en Suisse - Le choix de matériaux adéquats pour l'enveloppe du bâtiment permet de prévenir des dommages dus à la grêle

Berne (ots) -

Les chutes de grêle de jeudi confirment les statistiques des Etablissements cantonaux d'assurance: depuis les années 90, ces derniers constatent une augmentation notable des dommages dus à la grêle en Suisse. Entre 1998 et 2008, la grêle a causé à sept reprises des dommages aux bâtiments de plus de 60 mio. CHF. Les chutes de grêle d'hier n'ont pas été les premières cette année. En mai 2009, la grêle avait causé des dégâts de plus de 35 mio. CHF dans le canton de Thurgovie. Par conséquent, les dommages aux bâtiments causés par la grêle dépasseront de nouveau les 60 mio. CHF cette année. La plupart des dommages de ce type peuvent être prévenus en choisissant les matériaux adéquats pour la construction de l'enveloppe du bâtiment.

Les Etablissements cantonaux d'assurance mettent un instrument de contrôle efficace à disposition de leur clientèle, des architectes et des planificateurs pour le choix des matériaux de construction. Le Répertoire suisse de la protection contre la grêle est une plate-forme en ligne sur laquelle les matériaux de construction sont classifiés en fonction de leur résistance à la grêle. L'utilisateur de cette plate-forme peut vérifier à l'aide de cet outil la résistance des matériaux de construction utilisés pour construire sa maison. L'intensité des dommages dus à la grêle ne découle pas que de l'énergie croissante des orages de grêle en raison du diamètre grandissant des grêlons (des grêlons de plus de 5 cm de diamètre avec des vitesses de chute de 110 km / h ont été observés hier dans la région de Fribourg): dans les constructions modernes, notamment pour les bâtiments administratifs, on utilise aujourd'hui des matériaux moins résistants à la grêle que ce n'était le cas il y a 50 ans. L'un des principaux motifs de l'augmentation des dommages réside dans l'utilisation accrue de systèmes pare-soleil ne présentant souvent qu'une faible résistance à la grêle.

Le Laboratoire fédéral d'essai des matériaux (Empa), à Dübendorf, effectue des tests de la résistance à la grêle afin de fournir des indications à ce sujet pour différents matériaux servant à la construction de l'enveloppe des bâtiments. A cet effet, le Laboratoire a mis au point un procédé de production de billes de glace de différents diamètres, similaires à des grêlons. Ces travaux servent de base à l'élaboration du Répertoire suisse de la protection contre la grêle, librement accessible sur le site Internet www.hagelregister.ch.

Contact:

Documents supplémentaires pour la presse:
Brochure: www.vkf.ch (v. rubrique "Actualités")

Informations supplémentaires:

AEAI
Olivier Lateltin
chef de la prévention des dommages dus aux éléments naturels
Tél.: +41/31/320'22'35
E-Mail: lateltin@vkf.ch

AEAI, Rolf Meier, service de presse

Tél.: +41/31/320'22'82
E-Mail: meier@vkf.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003518/100587119> abgerufen werden.